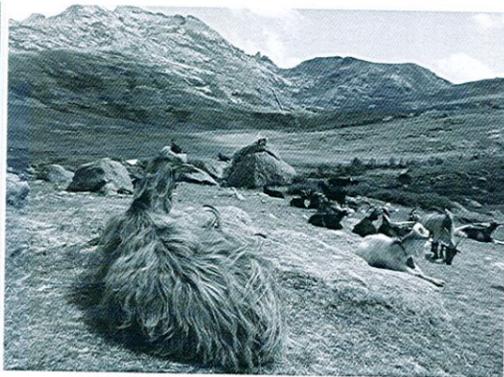


Jouer la carte nature

La nature, finalement on en parle surtout depuis qu'elle disparaît : pollution des océans, maladies, disparition des espèces... L'écologie est peu invitée dans les débats politiques pourtant elle est au cœur de tout, ou presque. Car il faut pouvoir concilier intérêts économiques et environnementaux. Un casse-tête auquel s'attelle le parc naturel régional, entre autre.

Label en suspens

Depuis 2011, le parc naturel corse a perdu le label « Parc régional » et n'a gardé l'appellation que par défaut. L'Exécutif de la Collectivité territoriale (CTC) a lancé une mise à enquête publique du projet de charte du parc régional de Corse. In fine, il appartiendra au ministère de l'Environnement de rendre son avis. Pour le parc, il en va de sa légitimité. Sans label, sa pérennité est compromise. Ce label conditionne l'existence d'un syndicat mixte et son adhésion à la fédération nationale des Parcs régionaux. C'est une garantie de qualité et de mise en œuvre d'un certain nombre d'actions sur les missions fondamentales du parc qui sont d'abord la préservation de la biodiversité, comme le mouflon, le gypaète



barbu, l'altore... L'autre volet est la mise en valeur économique d'un territoire sur lequel des gens vivent, tels que le GR20... Le parc naturel régional fait également face à des défis : une forte fréquentation touristique des zones de montagne, les mutations des pratiques agricoles qui polluent davantage et l'apparition de nouvelles maladies types *Xylella fastidiosa*. À cela s'ajoute une problématique financière puisque le budget

du PNC est à la baisse. Confronté à une baisse de ses dotations, le parc doit faire des économies sur ses frais de fonctionnement. Des investissements doivent aussi être entrepris pour rénover les refuges. L'avenir du parc semble incertain.

Loi montagne

Les dispositions particulières aux zones de montagne ont été prises à la suite des excès d'un développement touristique aux conséquences néfastes en matière d'environnement, d'agriculture et de maintien des équilibres économiques et sociaux. Les grands principes de la loi de 1985 ont été fondés sur la reconnaissance de la spécificité du territoire montagnard et de la nécessité d'un équilibre entre développement et protection du territoire. La loi montagne concerne 5 400 communes et 115 000 km² sont concernés, soit plus de 20 % du territoire. Le champ d'application prend en compte les entités territoriales constituées par sept massifs : Alpes du Nord, Alpes du Sud, Corse, Massif Central, Massif Jurassien, Massif Vosgien, Pyrénées. Consciente de la nécessité de préserver son patrimoine naturel, la Corse a adopté un schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne. 182,3 millions d'euros sont prévus sur sept ans au profit des territoires les plus enclavés de l'île, dont 49,5 millions d'euros de « fonds montagne CTC ». Parmi les domaines d'action programmés figurent le tourisme, l'agriculture, mais aussi des services de base tels que la santé et l'éducation, ainsi que les infrastructures pour assurer l'assainissement ou le développement du numérique. Dans ce domaine, 80 pylônes pour une couverture en 4G seront bientôt installés. Les maires pourront bénéficier d'une prise en charge à 95% du financement. L'agriculture en altitude bénéficiera aussi d'aides spécifiques, pour l'irrigation notamment.

Une trentaine de bergeries d'estives seront également rénovées.

Littoral sous surveillance

Le Conservatoire est un établissement public national à caractère administratif qui a déjà acquis en Corse 18 444 ha, soit 23% du linéaire côtier. Le Conservatoire n'a pas le personnel nécessaire à la gestion de ces



immenses espaces très fréquentés. Il délègue cette gestion en Corse aux Conseils Départementaux qui peuvent par la suite travailler avec des syndicats intercommunaux ou d'autres structures comme le Parc Marin ou l'Office de l'Environnement. En Corse, le défi est de trouver l'équilibre entre préservation et exploitation des sites préservés. Il appartient à chacun de tout faire pour la défense de ce patrimoine. Une récente étude publiée dans l'*Environmental Health Perspectives* vient de lever le voile sur les effets directs des crèmes solaires sur la qualité de nos océans. Bientôt la douche avant la baignade comme à la piscine ? Comme quoi notre comportement, même d'apparence le plus anodin, influe sur la nature.

• Maria Mariana